

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Vote du budget primitif 2022 du budget annexe « SECTION DE VAUX SAINT-SULPICE »

Séance du 13 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril, à dix-neuf heures et trois minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le sept avril deux mille vingt-deux.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 19

Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BORGEO, Didier BOURGEOIS, Corinne BOYER, Olivier BROCHET, Gérard CHAPUIS, Bernard CORTINOVIS, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOVIN, Philippe EMIN, Patrick GENOD, Alexandre LALLEMENT, Stéphane LYAUDET, Christine MARTINE, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-Hélène PERILLAT, Nicole ROSIER.

Membres absents excusés avec pouvoir : 7

Gaëlle FORAY pouvoir à Madame Corinne BOYER
Jacques FUMEX pouvoir à Madame Eliane MERMILLON
Maria GUILLERMET pouvoir à Monsieur Le Maire
Jean-Michel CYVOCT pouvoir à Monsieur Bernard CORTINOVIS
Gilbert LEMOINE pouvoir à Madame Christine MARTINE
Karine LIEVIN pouvoir à Monsieur Jacques DRHOVIN
Stéphanie PERNOD BEAUDON pouvoir à Monsieur Didier BOURGEOIS

Membres absents excusés, sans pouvoir : 3

Humbert CRETIER, Jessie MARIN, Sonia ZANI

Soit 19 présents, 7 pouvoirs, soit 26 votants.

Secrétaire de séance : Madame Claire BILLON BERTHET

Au cours de sa séance du 26 janvier 2022, le Conseil municipal a débattu des orientations budgétaires.

Le projet de budget primitif qui est présenté au Conseil municipal a été analysé le 4 avril 2022 par la commission des finances.

Monsieur le Maire soumet donc au vote le budget primitif 2022 du budget annexe « section de Vaux Saint-Sulpice ».

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, avec 24 voix POUR, 1 ABSTENTION de Didier BOURGEOIS et 1 voix CONTRE de Claire BILLON BERTHET,

- **ADOpte** le budget primitif annexe 2022 du budget « Section de Vaux Saint-Sulpice »,
- **VOTE** par nature et par chapitre, en dépenses et en recettes, la section fonctionnement telle que présentée.
- **VOTE** par nature et par chapitre, en dépenses et en recettes, la section d'investissement telle que présentée.
- **ADOpte** les balances de fonctionnement et d'investissement 2022.
- **DONNE pouvoir** à Monsieur Le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220413-DE-2022-053-DE
Date de télétransmission : 15/04/2022
Date de réception préfecture : 15/04/2022

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

